

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/06/2026 - B2026/003166 - 2018 B 00713 - 450 575 790 - A ET H
DIFFUSION

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	70 000	70 000		
Concessions, brevets et droits assimilés	24 722	4 722	20 000	
Fonds commercial	271 401		271 401	271 401
Autres immobilisations incorporelles				100 000
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	58 910	58 892	18	124
Install. techniques, matériel et outillage	7 125	7 125		
Autres immobilisations corporelles	163 875	151 548	12 327	30 716
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	83		83	83
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	4 683		4 683	4 683
Prêts				
Autres immobilisations financières	791		791	8 140
Total actif immobilisé (III)	601 589	292 286	309 303	415 146
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	158 237		158 237	180 366
Avances / acomptes versés sur cdes	2 552		2 552	3 737
Créances				
Clients et comptes rattachés	270 684	19 651	251 032	237 481
Autres créances	106 882		106 882	80 012
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	36 019		36 019	47 639
Total actif circulant (IV)	574 374	19 651	554 722	549 235
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 175 962	311 937	864 025	964 381

Certifié conforme à l'original

[Signature]

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 688	2 688
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	517 352	521 485
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	11 823	34 839
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	539 363	566 512
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	151 323	282 657
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 943	62 202
<i>Personnel</i>	10 239	13 901
<i>Organismes sociaux</i>	14 091	14 947
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	13 008	16 005
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 348	7 182
Dettes fiscales et sociales	46 685	52 035
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	710	975
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	324 662	397 870
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	864 025	964 381

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & H DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 864 025 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 823 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2015-06, 2016-07, 2018-07 et 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture (de l'exercice)	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	70 000			70 000
- Fonds commercial	371 401		100 000	271 401
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 722	20 000		24 722
Immobilisations incorporelles	446 123	20 000	100 000	366 123
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	58 910			58 910
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 125			7 125
- Installations générales, agencements aménagement divers	187 009	1 559	157 318	31 250
- Matériel de transport	79 599			79 599
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 077	3 949		53 027
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	381 719	5 508	157 318	229 909
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	83			83
- Autres titres immobilisés	4 683			4 683
- Prêts et autres immobilisations financières	8 140		7 349	791
Immobilisations financières	12 906		7 349	5 557
TOTAL	840 748	25 508	264 667	601 589

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées, Apports	+ Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			20 000		
Immobilisations corporelles			5 508		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			25 508		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	Cessions	Sorties Scissions	+ Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			100 000		
Immobilisations corporelles			157 318		
Immobilisations financières			7 349		
Diminutions de l'exercice			264 667		

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	271 401
Éléments reçus en apport	
Total	271 401

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement			70 000			70 000
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			4 722			4 722
Immobilisations incorporelles			74 722			74 722
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		58 786	106		58 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		7 125			7 125
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		173 342	11 216	156 772	27 786
- Matériel de transport	4 à 5 ans		64 498	10 531		75 029
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		47 129	1 603		48 733
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			350 880	23 457	156 772	217 564
TOTAL			425 602	23 457	156 772	292 286

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 378 356 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	791		791
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	270 684	270 684	
Autres	106 882	106 882	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	378 356	377 565	791

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	113 008
Total	113 008

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 324 662 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	70 000	70 000		
- à plus de 1 an à l'origine	81 323			81 323
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 943	125 943		
Dettes fiscales et sociales	46 685	46 685		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	710	710		
Total	324 662	243 339		81 323
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	117 099			
(**) Dont envers les associés	426			

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	10 239
Charges sociales s/congés à payer	3 296
Etat - autres charges à payer	8 646
Total	22 181

Notes sur le bilan
Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

A & H DIFFUSION
Société par actions simplifiée
Au capital social de 7.500 euros
Siège social :
21 Rue de la République
13330 PELISSANNE
450 575 790 RCS SALON-DE-PROVENCE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
20 MAI 2026**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En considération de la résolution ci-avant qui approuve les comptes de l'exercice écoulé clos le 31/12/2025, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de cet exercice, s'élevant à 11.823,31€, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice :	11.823,31€
- Prélèvement sur le compte « Autres Réserves » :	39.358,68€
Total du résultat distribuable :	51.181,99€
- Distribution de dividendes (102,36[/action]) :	51.181,99€
Total égal au résultat distribuable :	51.181,99€

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

La collectivité des associés reconnaît également avoir été informé que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, ce qui se traduit par une taxation globale de 31,4%.

L'assemblée informe les associés que le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Ladite option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait littéral du présent procès-verbal certifié conforme par la gérance, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Bruno CAUCHY (signature)

